

Monsieur le Maire

D-2018/310
Représentation des Elus au sein d'organismes divers.
Modifications. 24ème partie.

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-33 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal "procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes".

Je vous propose les désignations suivantes :

DENOMINATION	TITULAIRE(S)	SUPPLEANT(S)
ISPED (Institut de Santé Publique d'Epidémiologie et de Développement)		Monsieur Gérald CARMONA
La Manufacture CDCN (Centre de Développement Chorégraphique National) (Conseil d'administration)	Monsieur Fabien ROBERT	Madame Estelle GENTILLEAU

Je vous prie d'en délibérer.

ADOpte A L'UNANIMITE